

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VELENNES

Du 10 Juin 2022

Nombre de membres en exercice : 10 Présents : 7

Convocation du : 06 juin 2022

Affichage le : 06 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 10 juin à 19 heures, Le Conseil Municipal de la commune, convoqué en réunion, s'est réuni à la salle des fêtes dû au contexte sanitaire, sous la présidence de Madame Nathalie Rolland, Maire

Présents : Mesdames Nathalie ROLLAND, Pascale LEGAL, et Messieurs Martial LONCKE, Agosthino PEREIRA, Cyril CHASSANGRE, Jérémy NASRI, Frédéric HAVARD

Absent(s) excusé(s) : Marie-Josèphe SEROR pouvoir à Mme LEGAL Pascale
Gérard LEMOINE pouvoir à Cyril CHASANGRE,
Corinne BALLOUARD pourvoir à Nathalie ROLLAND

Secrétaire de séance : Frédéric HAVARD

Lecture du compte rendu précédent, réunion du 09/04/2022, **approuvé à l'unanimité.**

1- Délibération SE60 :

Mme Le Maire fait lecture de la demande d'adhésion de la communauté de Vexin Thelle au syndicat SE60

Mme Le maire demande au Conseil Municipal de voter l'adhésion au SE60

Après en avoir délibéré le conseil municipal à voter à l'unanimité l'adhésion de la communauté de Vexin Thelle au SE60.

2- Délibération groupement d'achat :

Mme Le Maire explique que l'actuel groupement de commande du Beauvaisis prend fin au mois de juin prochain.

Le groupement de la commande publique propose aux 53 communes de la communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB) la possibilité d'adhérer au nouveau groupement d'achats dans l'objectif de rationaliser les achats, d'obtenir de meilleurs prix par une meilleure concurrence. Ainsi, les communes ne possédant pas de spécialiste de l'achat et des marchés publics pourront bénéficier d'une expertise. En effets le groupement de commandes évite à chaque membre de rédiger les documents de la consultation. Le cab sera désignée membre coordinateurs du groupement et aura la charge de mener la procédure de passation des marchés et accord-cadre jusqu'à leur notification. La commission d'appel d'offres et la commission consultative des marchés publics seront celles du coordinateur. Sitôt la notification de la procédure, chaque membre du groupement s'assure de sa bonne exécution. A cet effet, le service de la commande publique de la CAB transmettra aux communes membres les pièces contractuelles de la procédure par voie dématérialisée nécessaire à l'exécution des commandes auprès du prestataire retenu.

L'adhésion au groupement d'achats du Beauvaisis n'oblige aucunement les communs membres à passer l'ensemble des marchés qui seront conclus en groupement. Néanmoins, celle-ci vous est fortement conseillée au cas où, à l'avenir, vous seriez intéressé par une consultation proposée par le groupement d'achats du Beauvaisis.

Mme le Maire demande de prendre deux délibérations

- La Première autorisant la maire, jusqu'à la fin de son mandat, à « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget » (art L2122-22 du CGCT) ;
- La seconde, ayant pour objet la constitution du groupement d'achats du Beauvaisis donnant mandat au coordinateur pour organiser la procédure de passation des marchés publics, signer et notifier lesdits marchés (et donc approbation de la convention constitutive).

Délibération Groupement Achat

Dans le cadre d'une politique de rationalisation commune des frais engendrés par les procédures de marchés publics de travaux, de fournitures et de services, la ville de Beauvais, la communauté d'agglomération du Beauvaisis, le centre communal d'action sociale de Beauvais, l'office de tourisme de l'Agglomération de Beauvais et les communes de la communauté d'agglomération du Beauvais souhaitent organiser un groupement de commandes afin notamment de :

- *Coordonner et optimiser la politique d'achat des membres du groupement en matière de travaux, de fournitures et de services dont leurs besoins sont identiques ;*
- *Faciliter le processus de l'achat public pour les membres du groupement par la globalisation des besoins ;*
- *Réaliser des économies d'échelle en rationalisant et en augmentant les volumes nécessaires aux réalisations des missions de service public propre à chaque membre du groupement.*
- *Sécuriser les procédures d'achat.*

Le groupement n'aura pas la personnalité juridique. Il n'aura vocation qu'à organiser des procédures permettant à ses membres la réalisation de travaux, l'acquisition de biens ou services qu'ils auront, sous leur seule responsabilité, préalablement déterminés. Le membre coordonnateur sera la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Conformément à l'article L1414-3 du code général des collectivités territoriales, la commission d'appel d'offres compétente sera celle du membre coordonnateur soit en l'espèce la commission d'appel d'offres de la communauté d'agglomération Beauvaisis.

Il est proposé au conseil municipal :

- *D'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ;*
- *D'approuver que la communauté d'agglomération du Beauvaisis soit le membre coordonnateur du groupement ;*
- *D'autoriser que les pièces du marché soient signées par le membre coordonnateur du groupement.*
- *D'autoriser Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ;*

3- Délibération gravillonnage

La route entre Velennes et Nivillers est en mauvais état. Il est nécessaire de refaire le gravillonnage sur toute la route entre les deux communes.

Mme le maire a reçu un devis et demande accord au conseil Municipal pour faire des demandes de subventions auprès de l'Agglomération du Beauvaisis.

Après en avoir délibéré le conseil municipal vote à l'unanimité la demande des subventions.

4- Projet SE60 pour l'année de 2023

Mme le Maire explique qu'il n'y a pas projet pour l'année 2023

5- Elections Législatives :

Afin de permettre la tenue du bureau de vote dans de bonne condition Mme le maire propose de mettre en place un roulement de permanence par groupe de deux personnes.

Mme le maire et les adjoints assureront l'ouverture et la fermeture du bureau de vote

Un tableau est donc mis en place.

6- Point sur la déchetterie :

La déchetterie de la commune de Velennes fait l'objet depuis plusieurs années de vols et de dégradations. Ces méfaits ont un cout que l'Agglomération du Beauvaisis ne peut plus assumer. Mme Le maire a assisté à une réunion pour éviter la fermeture de la déchetterie.

Le conseil municipal est pour le maintien de la déchetterie.

Questions diverses :

Le président de l'association Ambiance et Loisirs demande au conseil municipal et à Mme le maire une participation pour la fête du village prévue en septembre. (Entre 600/700 €). Mme le maire soumettra cette subvention au vote au prochain Conseil Municipal.

Travaux et aménagement à venir : Toutes les demandes de subventions sont reportées à septembre afin de bénéficier d'une aide supplémentaire de 5%.

La ligne téléphonique de la cantine va être résilié. La ligne téléphonique de la mairie a été connecté à la box de la Mairie et la ligne téléphonique de l'école va être connecté à la Box de la mairie.

La campagne de recensement de la commune de Velennes se fera en 2023 les habitants seront informés.

L'estrade pour la fête de Noël 2022 est déjà réservée.

Une relance pour la fibre a été effectué dans le village.

Tous les dossiers de demande de subventions ont été accepté par l'agglomération, le département et l'Etat pour les projets en cours.

Une date doit être fixé pour l'aménagement de l'ancienne école et l'installation du matériel.

Levée de séance : 20h30